



NIL MAGNUM SINE LABORE

L'ASSOMPTION

Ville de **culture** et de **patrimoine**

AVIS PUBLIC

PROMULGATION DE RÈGLEMENTS

PRENEZ AVIS QUE :

Le conseil municipal de la Ville de L'Assomption a adopté, lors de la séance ordinaire du 13 novembre 2018, les règlements suivants :

RÈGLEMENT 055-1-2018

Règlement amendant le règlement 055-2018 règlement de perception des montants dus par les usagers de l'eau du ruisseau du Point-du-Jour.

RÈGLEMENT 078-3-2018

Règlement amendant le règlement 078-2003 concernant les nuisances, la paix, l'ordre, le bon gouvernement, la salubrité et le bien-être en général afin d'interdire la consommation de cannabis dans les lieux publics.

RÈGLEMENT 199-1-2018

Règlement amendant le règlement 199-2012 règlement général de prévention des incendies afin de modifier les dispositions concernant les feux en plein air.

Toute personne qui souhaite prendre connaissance de ces règlements peut le faire au bureau du soussigné situé au 399, rue Dorval, à L'Assomption, et ce, durant les heures normales de bureau (du lundi au mercredi, de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 16 h 30, le jeudi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 17 h 30 et le vendredi, de 8 h 30 à 12 h 30).

Les règlements ci-dessus mentionnés entrent en vigueur conformément à la loi.

Donné à L'Assomption, ce 20^e jour du mois de novembre 2018.

Jean-Michel Frédérick
Greffier adjoint par intérim